



Divatte-sur-Loire

Barbechat – La Chapelle Basse-Mer

ARRÊTÉ n°ARP 2026-053 ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Le Maire de Divatte-sur-Loire,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération n° 2025-063 du 3 juin 2025 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,
Vu la délibération 2025-063 du 03/06/2025 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Social Territorial,

Vu l'arrêté n°2023-054 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2024,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif ppal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BERNIER Pascale	Adjoint administratif	01/07/2026
XAVIER Nathalie	Adjoint administratif	01/09/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
100%	0%	100%

Avancement au grade de : Adjoint d'animation ppal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
VIRY Alicia	Adjoint d'animation	01/07/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
100%	0%	100%



Divatte-sur-Loire

Barbechat – La Chapelle Basse-Mer

Avancement au grade de : Agent de maîtrise Principal

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
MOYON Charlène	Agent de maîtrise	01/07/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
100%	0%	100%

Avancement au grade de : Rédacteur ppal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
GERARD Béatrice	Rédacteur	01/07/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
100%	0%	100%

Avancement au grade de : Animateur ppal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
AUNILLON Matthieu	Animateur	01/07/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
100%	100%	0%



Divatte-sur-Loire

Barbechat – La Chapelle Basse-Mer

Avancement au grade de : Attaché ppal

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
DABURON Amélie	Attaché	01/07/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
100%	0%	100%

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Loire-Atlantique qui en assurera la publicité, en application de l'article L.522-26 du Code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Divatte-sur-Loire, Le 06/03/2026

Le Maire,
Christelle BRAUD

